

Appel à manifestation d'intérêt

En vue d'actions d'animation pour la filière forêt bois

Contexte :

Les demandes de financement pour des actions immatérielles en faveur de la filière forêt bois font l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt annuel et sont examinées lors d'une conférence des financeurs.

Les actions doivent s'inscrire dans les axes opérationnels du contrat forêt bois approuvés en 2019

Objectifs et cadrage :

Cet appel à manifestation d'intérêt s'attèle à recenser en vue de leur financement potentiel les initiatives collectives visant à

- Anticiper les changements climatiques et gérer les forêts d'une manière dynamique et multifonctionnelle,
- Améliorer la compétitivité des entreprises
- Développer et diversifier les marchés
- Encourager les projets de territoires
- Développer les compétences
- Améliorer l'image de la forêt, de la filière et de ses métiers

En particulier, l'Etat et la Région réitèrent leur volonté de concentrer leurs financements vers des actions collectives pour l'adaptation des forêts, des entreprises forestières et des industries du bois aux changements climatiques

Ces actions devront par ailleurs satisfaire au plan d'actions « mobiliser les propriétaires forestiers » et s'appuyer sur les conclusions du rapport du CGAER sur la mise en gestion de la forêt privée (*)

Ces initiatives peuvent -être dans le cadre de la gestion des forêts de :

- Dynamiser la gestion dans les propriétés d'au moins 4 ha
- Favoriser la mise en gestion en commun, en vue de la promotion des documents de gestion durable (idéalement viser des regroupements d'au moins 100 ha)
- Faciliter par exemple de l'émergence d'associations syndicales de gestion, couplée éventuellement à des actions de restructuration
- Lancer une expérimentation sur la base du volontariat d'un plan local forestier
- Partager les connaissances avec les différents programmes de recherche appliquée et fondamentale en cours sur la question du changement climatique et l'adaptation des activités économiques et de la biodiversité à ces changements.
- Améliorer les connaissances sur les stations et les habitats et revoir les catalogues de stations forestières, notamment concernant l'exposition des forêts au risque de tempête et au risque incendie.
- Acquérir des données en région sur la réaction des forêts aux effets du changement climatique :
 - Suivi des réseaux de placettes sous l'angle du changement climatique ;
 - Recensement et étude des essais déjà existants d'introduction d'essences ou provenances extérieures à la région ;
 - Suivi des dépérissements.
- Mettre en œuvre une sylviculture plus résiliente : densités, étagement de la végétation, sylviculture économe en eau, plantations sous abri, mélanges d'essences, meilleure gestion des dépérissements,

(*) <https://agriculture.gouv.fr/telecharger/140079> « mobiliser les propriétaires forestiers » novembre 2023
Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

« Mise en gestion de la forêt française privée » mars 2024 CGAER

(*) <https://agriculture.gouv.fr/telecharger/142637>

sans que cela se traduise par un abandon de l'objectif de multifonctionnalité de la gestion forestière (la conservation des fonctions de productions ne doit pas se faire au détriment des autres fonctions).

- Expérimenter de nouvelles variétés voire de nouvelles essences dans le cadre d'îlots d'avenir dont la mise en place doit être encadrée pour éviter des effets négatifs sur l'environnement ou les ressources génétiques.
- Accompagner la filière dans l'utilisation d'une ressource de moindre qualité du fait des dépérissements : caractérisation des bois, etc.
- Communiquer auprès du public et des prescripteurs sur les impacts du changement climatique sur les peuplements forestiers et la matière (couleur des bois, etc. ...).

Cette liste n'est pas exhaustive et d'autres initiatives permettant de relever collectivement le défi des changements climatiques pourront être proposées.

Bénéficiaires éligibles :

Les bénéficiaires sont les propriétaires publics et privés, les centres régionaux de la propriété forestière (CRPF), l'Office national des forêts (ONF), les chambres régionales et départementales d'agriculture, les associations reconnues par les préfets, les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale), les instituts de recherche ainsi que tous les opérateurs de la filière porteurs d'un projet collectif de développement de la filière forêt-bois.

Actions éligibles

Les actions éligibles doivent correspondre aux objectifs de la politique régionale forestière, Il peut s'agir, entre autres, des actions suivantes :

- L'animation en faveur de la prise en compte du changement climatique dans la filière forêt bois ;
- Les actions de communication et d'information comprenant notamment :
 - L'organisation d'événements de promotion de la forêt et de la filière bois (salons, conférences) ;
 - La création et la diffusion de documents d'information ;
 - La transmission d'informations techniques ;
- La formation à destination des professionnels, des propriétaires, du public ;
- Les études ou diagnostics scientifiques, techniques, prospectifs, à caractère régional ;
- Les expérimentations ayant un objectif démonstratif.

Processus de dépôt et calendrier de sélection des projets

Les fiches appel à projet pour les actions collectives 2025/2026, dont un modèle est joint en annexe sont à retourner à Fibois, 12 rue François Villon, 25 000 Besançon pour le vendredi 11 avril 2025. Ces propositions d'actions seront examinées dans le cadre de la Conférence des Financeurs prévue le 27 mai matin prochain.

Contact et information

DRAAF Bourgogne franche Comté, 4 bis rue Hoche, 21 000 Dijon

Catherine Mercier 03 39 59 41 87

Site de Besançon : 5 voie Gisèle Halimi 25000 Besançon

Courriel : srfob.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Conseil régional de Bourgogne Franche Comté 4 square Castan, 25000 Besançon

Pour la partie amont de la filière

Jean Croisel 03 80 44 36 10

Courriel : Jean.croisel@bourgognefranchecomte.fr

Pour la partie aval :

PATRICIA D'ELIA 03 80 44 41 19

Courriel : patricia.delia@bourgognefranchecomte.fr